

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1198

**Artikel:** La responsabilité de l'Etat et des professions (bis)  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015362>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La responsabilité de l'Etat et des professions (bis)

(ag) On annonce des discussions vives au Conseil des Etats lors de la mise en débat de la loi ordinaire sur le chômage qu'a obstruée l'arrêté urgent (hausse des cotisations et délai de carence prétendument liés à des impératifs budgétaires).

Les cantons à taux de chômage élevé s'insurgent contre l'obligation d'organiser tous les cours de formation qu'exigera la loi. La dépense serait trop lourde pour leurs finances et les cours multipliés deviendraient inefficaces.

Qu'il y ait une limite à la formation théorique, c'est très évident. En revanche, les possibilités des «stages temporaires» alliant formation et travail pratique sont considérables. Elles dépendent de la volonté des professions. Sur ce terrain, les associations professionnelles (syndicales et patronales) peuvent agir comme un stimulant, en partenaires. Les administrations publiques ont aussi, en tant qu'employeurs, leurs responsabilités.

L'échange de prestations serait le suivant: le chômeur, engagé temporairement au titre de la formation pratique, s'insère dans une unité de production ou de services. Il remplit quelques tâches, c'est son apport. En compensation, on lui consacre du temps pour qu'il acquière des connaissances nouvelles. L'entreprise, financièrement, ne supporte pas de coût supplémentaire, puisque cette formation pratique est payée par l'assurance-chômage. Sa capacité de production n'est pas augmentée, ce qui serait une distorsion de la concurrence, puisque la force de travail supplémentaire qu'elle obtient gratuitement doit aussi être formée, ce qui distrait de son travail ordinaire le personnel en place. Les intérêts de chacun y trouvent leur compte, la solidarité en plus.

Avant que les cantons, au nom de leurs finances, bloquent ou réduisent une idée-force, on est en droit de leur demander quelles initiatives ils ont prises pour, avec l'appui des organisations professionnelles, promouvoir les stages temporaires de formation. ■

### NOTE DE LECTURE

## Coup de feu aux Escaliers-du-Marché

Avec *Le Barbare et les Jonquilles*, Michel Bory nous propose un polar lausannois. J'ai un peu connu Alonso Diez, un vieux monsieur courtois, fort savant (il avait publié à ses frais une remarquable édition critique du *Discours de la méthode*), et qui assumait dignement un dénuement vraiment philosophique, logé

dans l'immeuble du Barbare; j'ai moi-même habité quinze ans aux Escaliers-du-Marché, fréquenté tant les cafés de la Cité que la salle de lecture du palais de Rumine. Je mentionne ici un personnage et des lieux qui jouent un rôle important dans l'enquête du commissaire Perrin. C'est-à-dire que je me suis trouvé dans une situation particulière, comme un lecteur privilégié, face au récit de Michel Bory. Parce que la possibilité de voir comment un écrivain utilise, pour en faire un imaginaire, des lieux bien connus de nous donne au texte un attrait supplémentaire. Mais nous rend aussi particulièrement exigeants quant au vraisemblable que ces réalités familières doivent permettre à l'auteur de créer. Sur ces points, j'ai admiré le livre. C'est un polar bien conduit, habilement ficelé, où le suspense est maintenu sans tricherie de la part du narrateur, et dont la chute est bonne.

Un autre aspect mérite d'être relevé: la place que tient ici la réalité politique (aspect que l'on trouve également dans *Demi-sang suisse*, l'ambitieux roman policier existentiel que Jacques-Etienne Bovard vient de faire paraître chez Bernard Campiche). Faut-il évoquer ici de grands exemples (un Jorge Semprun, un John Le Carré)? Se dire que Michel Bory a entendu la leçon de Dürrenmatt et de Frisch? Toujours est-il que l'actualité politique et l'Histoire au présent offrent aux auteurs de romans policiers des ressources évidentes. Pour accrocher le lecteur, pour réussir l'opération du «mentir vrai» chère à Aragon. Et pour faire de leurs récits ce que la fiction a l'ambition d'être: un réel possible. Dans son polar, Michel Bory utilise de façon fort heureuse les conséquences de l'effondrement des régimes de l'Est: la criminalité économique, les magouilles financières protégées par l'immunité diplomatique. A quoi s'ajoute une pratique dont on peut dire aussi qu'elle a contribué à moderniser le genre: le recours à l'intox pour égarer les soupçons.

Souhaitons bonne chance au *Barbare et les Jonquilles*. Cela nous vaudra peut-être le plaisir de suivre une autre enquête du commissaire Perrin. ■

Jean-Luc Seylaz

## Zurich-Kampala

Liliane Waldner, députée socialiste au Grand conseil zurichois est mulâtre. Son père, aujourd'hui décédé, était Yusufu Kironde Lule, président de l'Ouganda après la chute d'Idi Amin. Liliane Waldner, qui était une collaboratrice directe de l'ancienne directrice des œuvres sociales Emilie Lieberherr, s'est rendue récemment en Ouganda rencontrer une partie de sa famille. Elle a retrouvé les traces de son père, dont une rue porte le nom, à Kampala. Le récit, très vivant, a paru dans la *ZüriWoche* (15.12.94).

### REPÈRES

Michel Bory, *Le Barbare et les Jonquilles*, Editions de l'Aire, Vevey, 1994.